

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC277

présenté par

M. Odoul, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	20 000 000
Favoriser l'apprentissage des jeunes (<i>ligne nouvelle</i>)	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à créer un nouveau programme « Favoriser l'apprentissage des jeunes » dans la mission Sport, jeunesse et vie associative.

En effet, dans de nombreux secteurs d'activité, les entreprises peinent à recruter (hôtellerie-restauration, industrie, services à la personne...). Pour inciter les jeunes qui seraient freinés par la faible rémunération à travailler dans ces secteurs en demande, il est nécessaire de valoriser ces filières. La formation professionnelle étant mal rémunérée, les jeunes sont souvent tentés de poursuivre et prolonger leurs études, sans que cela améliore leur chance de trouver un emploi attractif. La création d'un chèque apprentissage allant de 200 à 300 € apparaît donc essentiel pour redonner de l'attractivité à ces formations. Il bénéficierait à la fois aux jeunes et aux entreprises.

L'ouverture de ce chèque mensuel aux plus précaires permettrait de mettre ce dispositif à l'épreuve et de dresser un premier bilan de son effectivité pour inciter l'État à l'ouvrir pour tous les jeunes souhaitant suivre une formation professionnelle.

Ainsi, convient-il :

- de consacrer 20 millions d'euros à ce nouveau programme « Favoriser l'apprentissage des jeunes »

- de réduire de 20 millions d'euros les crédits de l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » du programme 350 « jeux olympiques et paralympiques 2024 ».